

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 décembre 2022 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2022-0228 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, après avoir retiré les points suivants :

- 4.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 123, rue Seigneuriale, lot 1 475 580, quartier du Vieux-Bourg, district électoral de Robert-Giffard et la période d'intervention des personnes intéressées à cette demande;
- 6.1.2 Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 121A-121B, rue Seigneuriale, lot projeté 6 548 399, district électoral de Robert-Giffard.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux

CA5-2022-0229 Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0230 Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2022

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour les mois d'octobre et de novembre 2022

Rapport à la suite de l'exercice d'une délégation de pouvoirs en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2

Rapport de consultation publique concernant le projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 308 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard) et le projet du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 309 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard)

Matières nécessitant une consultation publique

Période d'intervention des personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 348, avenue Saint-Michel, lot 1 755 500, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Madame Laurianne Delisle-Côté, conseillère en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 348, avenue Saint-Michel, lot 1 755 500, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2022-0231 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 348, avenue Saint-Michel, lot 1 755 500, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2022-538**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2022-180 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émise le 17 novembre 2022, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme, pour un bâtiment existant, situé sur le lot 1 755 500 du cadastre du Québec, correspondant au 348, avenue Saint-Michel, une marge avant de 2,41 mètres au lieu de 5 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2022-0232 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 182B-182C, rue Vachon, lot 6 349 324, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2022-575**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU5-2022-188 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émise le 17 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé de deux logements sur le lot 6 349 324 du cadastre du Québec, correspondant aux 182B-182C, rue

Vachon, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Proposer une maçonnerie de couleur plus pâle.
- Modifier la modulation de la façade afin que les fenêtres du rez-de-chaussée aient une dimension plus importante et qu'elles aient une proportion plus grande sur la verticale.
- Respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.
- Planter une haie de cèdres ou installer une clôture opaque le long de la ligne latérale gauche du lot, de la fin de la cour avant jusqu'à la limite de la ligne arrière de lot.

Les conditions sont requises pour les motifs suivants :

- Les bâtiments principaux voisins ont un revêtement de couleur pâle.
- La majorité des fenêtres du rez-de-chaussée des façades des bâtiments voisins ont des dimensions et des proportions plus importantes, avec une proportion plus grande à la verticale.
- La végétation sur le lot doit être préservée.
- Une zone d'intimité avec le bâtiment de gauche, déjà existant sur le lot 1 988 725 du cadastre du Québec, doit être assurée.

À défaut, de la part du requérant, de satisfaire à ces conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0233 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 212-216, rue Philippe-Grenier, lot 6 340 827, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2022-574**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU5-2022-187 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émise le 17 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé de deux logements sur le lot 6 340 827 du cadastre du Québec, correspondant aux 212-216, rue Philippe-Grenier, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés à la condition que le requérant respecte les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.

Cette condition est requise afin de conserver la végétation.

À défaut, de la part du requérant, de satisfaire à cette condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Isabelle Roy et monsieur le président Stevens Mélançon.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

En faveur : 2
Contre : 1

Adoptée à la majorité

CA5-2022-0234 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 332-336, rue Philippe-Grenier, lot 6 340 927, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2022-573**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU5-2022-183 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émise le 17 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé de deux logements sur le lot 6 340 927 du cadastre du Québec, correspondant aux 332-336, rue Philippe-Grenier, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Planter un arbre en cour avant.
- Respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.

Ces conditions sont requises pour les motifs suivants :

- Favoriser l'augmentation du couvert végétal par la plantation d'arbres et d'arbustes.
- Conserver la végétation.

À défaut, de la part du requérant, de satisfaire à ces conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Isabelle Roy et monsieur le président Stevens Mélançon.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

En faveur : 2
Contre : 1

Adoptée à la majorité

CA5-2022-0235 **Demandes assujetties à un règlement relatif au PIIA - GT2022-576**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émises le 17 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, numéro 2000-041.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0236 Demandes assujetties à un règlement relatif au PIIA - GT2022-537

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émises le 17 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel, en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2022-0237 Versement de neuf (9) subventions pour des demandes déposées dans le programme de Soutien aux dépenses de fonctionnement et dans les autres programmes du Cadre de soutien aux organismes reconnus, pour la date de dépôt du 15 septembre 2022 - LS2022-213

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement de neuf (9) subventions, pour un montant total de 16 974 \$, à six (6) organismes, pour des demandes déposées dans le programme de Soutien aux dépenses de fonctionnement et dans les autres programmes du Cadre de soutien aux organismes reconnus, pour la date de dépôt du 15 septembre 2022, et dont les subventions recommandées sont présentées dans le tableau joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0238 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'École de musique des Cascades de Beauport inc. relativement au versement d'une aide financière au loyer afin que l'organisme se loge dans des espaces situés au 50, avenue des Cascades - CU2022-108 (CT-2640170)

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'École de musique des Cascades de Beauport inc. relativement au versement d'une aide financière au loyer afin que l'organisme se loge dans des espaces situés au 50, avenue des Cascades, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Circulation et stationnement

CA5-2022-0239 **Ordonnance numéro O-269 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection rue Camille-Lefebvre/Sagouine, district électoral de Robert-Giffard - TM2022-046**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-269 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection de la rue Camille-Lefebvre et de la rue de la Sagouine, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0240 **Ordonnance numéro O-276 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Nordique, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - TM2022-132**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-276 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Nordique, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0241 **Ordonnance numéro O-286 concernant une modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Alleghanys, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - TM2022-235**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-286 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue des Alleghanys relative au Règlement R.C.A.5V.Q.92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0242 **Ordonnance numéro O-293 concernant une modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue des Vents, district électoral de Robert-Giffard - TM2022-268**

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-293 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue des Vents relative au Règlement R.C.A.5V.Q.92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0243 Ordonnances O-294 et O-295 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue de la Girouille et la rue Saint-Raphaël, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2022-297](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-294 et O-295 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue de la Girouille et la rue Saint-Raphaël relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2022-0244 Subvention à *Croque ton quartier* pour la réalisation des projets du comité *Croque Beauport Nord* - [A5DA2022-006](#) (CT-2638544)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu de verser une subvention de 500 \$ à *Croque ton quartier* pour la réalisation des projets du comité *Croque Beauport Nord*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0245 Subvention à *Le Pivot* pour la réalisation de sa mission et des activités liées à son 40^e anniversaire - [A5DA2022-007](#) (CT-2638555)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu de verser une subvention de 500 \$ à l'organisme *Le Pivot* pour la réalisation de sa mission et des activités liées à son 40^e anniversaire.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2022-0246 Adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 309 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard) - GT2022-453*

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 309 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2022-0247 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 309 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard) - GT2022-453*

Madame la conseillère Isabelle Roy donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* afin d'autoriser, sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 217 251 du cadastre du Québec, l'occupation d'un bâtiment sis au 3375 à 3383, rue Joncas, par un usage du groupe *H1 logement* comportant un maximum de cinq logements, sous réserve du respect de certaines normes.

Ce lot est situé dans la zone 55064Ha, localisée de part et d'autre du boulevard Hawey, à l'est de l'avenue Goulet et à l'ouest de l'avenue De La Lande.

Adoption des règlements

CA5-2022-0248 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 308 (3375 à 3383, rue Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard) - GT2022-453*

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 217 251 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 308 (3375 à 3383, rue*

Joncas, quartier du Vieux-Moulin (5-5), district électoral de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2022-0249 Adoption du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 305 - FN2022-057

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais*, R.C.A.5V.Q. 305.

Monsieur le président Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Isabelle Roy et monsieur le conseiller Jean-François Gosselin.

À voté contre : monsieur le président Stevens Mélançon

En faveur : 2

Contre : 1

Adoptée à la majorité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens et pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 30 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement